

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT CINQ FEVRIER A DIX HUIT
HEURES TRENTE**

**DATE DE
LA CONVOCAION**

19 février 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ARNAUD, Maire.

**DATE
D'AFFICHAGE**

19 février 2019

*Présents : DOCO Adélaïde, ALIS Muriel, JACOLIN Serge, MICHEL Lotte, POCH Nicole, MARENCO Jean-Guy, CLEYET Jérôme, FAVREAU Luce, LALOYAUX André, ALLARD Caroline, DEBOOM François, SOUCHON Nicolas,
Absents excusés : LEFEVRE Florence, RIPERT Hervé, MAINETTI Joëlle (donne procuration à FAVREAU Luce), RISSO Bernard,
Absents non excusés : DI FRAJA Françoise, BRIFFA Christine,
Madame DOCO Adélaïde a été élue secrétaire*

2019/014

OBJET : REGIE EAU POTABLE - CONVENTION POUR LA MAINTENANCE ELECTROMECHANIQUE ET ELECTRIQUE, LE TRAITEMENT DE L'EAU ET L'AUTOSURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU, LE LAVAGE ANNUEL DES RESERVOIRS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de faire appel à un prestataire pour la maintenance électromécanique et électrique, le traitement de l'eau et l'autosurveillance de la qualité de l'eau, le lavage annuel des réservoirs.

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres et l'avis rendu par le Conseil d'Exploitation de la régie Eau Potable sur cette consultation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'analyse rendue par le bureau d'étude et de l'avis rendu par le Conseil d'Exploitation de la régie Eau Potable sur le choix de la société à retenir ;
- **ATTRIBUE** la maintenance électromécanique et électrique, le traitement de l'eau et l'autosurveillance de la qualité de l'eau, le lavage annuel des réservoirs à la Société SVAG VEOLIA – rue des oliviers 83130 LA GARDE – représentée par Monsieur Olivier CAVALLO.

Fait en Mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphane ARNAUD



**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT
EN SOUS PREFECTURE LE
ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION LE**